



Naissance et déclarations du père

Par **TETVA**, le **15/01/2010** à **18:20**

Bonjour, rnrnJe vais être papa d'ici le mois de Juin 2010, J'ai 27 ans, rnc'est mon premier enfant, la mère a déjà 1 enfant non reconnu.rnrn Nous nous sommes séparés juste après la conception quand je lui ai dit que moi je reconnaitrais elle ni voyer pas d'inconvénient, mais sait quelqu'un de très dur à vivre et après quelque temps ça a été laissé moi tranquille si on ne peut pas être ensemble oublie ton enfant ou vas voir d'autres femmes et des menaces et chantage divers (et ça un peu régulièrement), de mon côté j'essais de contrôler et calmer le tout (bien que je garde la plupart de mail et sms, au cas où !) rnrnAujourd'hui tout les jours c'est un coup de nouvelle un coup une crise pour rien car je suis célibataire et je suis plus que correct avec elle, pour pouvoir voir mon enfant après la naissance aujourd'hui j'ai très peur que ça empêche d'être dans la vie de ma fille avant et après l'accouchement et m'a dit ne plus vouloir me voir et qu'elle ne voulait plus me voir non plus au échou et à la maternité.rnrnPuis je « l'obliger » à être là lors des échous et dans la vie de l'enfant? moi je souhaite que tout ce passe bien les séparations font parti de la vie mais la vie d'un enfant c'est sacré et leur bonheur nous n'avons pas à leur faire vivre ceci et moi je souffre d'être toujours inquiet de savoir si je pourrais profiter de ma fille avant pendant et après l'accouchement.rnMerci.rnCordialement.

Par **Marion2**, le **15/01/2010** à **19:09**

Bonsoir,rnrnNon, vous ne pouvez pas l'obliger à ce que vous soyez présent lors des échous.rnrnPour votre enfant, vous pouvez le reconnaître maintenant, sans attendre la naissance.rnVoyez avec votre Mairie.rnrnCordialement.

Par **TETVA**, le **16/01/2010** à **13:39**

je vous remercie, mais il me semble que la pre déclarations doit etre confirmer dans les trois jour après l'accouchement, Non? et si elle fait en sorte que je ne sache pas quand l'accouchement aura lieu?